

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du mercredi 22 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt le vingt-deux juillet à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :

15/07/2020

Date d'affichage :
28/07/2020

Etaient présents : A. GUIDET, S. FAGOT, J. BESANCON, D. DAL GOBBO, R. BRUN, V. TRESY, P. MIDOL, L. MASSON, C. GAUBERT, I. LELIARD, D. MONNIER

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

OBJ. : Délégations au Maire



Le Maire et le Conseil, après en avoir délibéré, propose de ne retenir que 7 des 28 délégations possibles.

Sont retenues, à l'unanimité, les délégations suivantes :

- Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics dans la limite de 2500€
- Passer des contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres afférents
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et transiger avec les tiers dans la limite de 1000€
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2500€
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, MASSON Laurent

MAIRIE DE CHAUSSEANS
JURA